



LES SCIC, UN OUTIL DE COOPERATION AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ENTREPRENEURIAT DANS LES TERRITOIRES

Interview de Vincent Blot, Directeur général de la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité (CAAP)



La CAAP est une Société d'intérêt collectif, quelle est la spécificité de ce statut ?

Une SCIC est une société commerciale spécifique à l'entrepreneuriat social et solidaire. Nous ne reversons pas de dividendes aux actionnaires, il n'y a pas de critère lucratif. Nous prenons par ailleurs des décisions à voix égales quelles que soient les parts de capital détenues. Nous avons divers types d'acteurs associés (salariés, entrepreneurs bénéficiant de nos services, collectivités, partenaires,...) avec lesquels nous partageons un projet politique d'intérêt collectif : contribuer à développer et structurer la filière alimentation bio et locale en Auvergne.

Quels sont les avantages et les contraintes de ce statut coopératif ?

Le gros avantage, c'est que cela permet une mutualisation de moyens, et de rassembler un écosystème de parties prenantes assez large autour projet. Mais la contrepartie, c'est que cela demande du temps de dialoguer autour de ce qui fait le commun. Nous n'avons tous les mêmes enjeux et il faut identifier un noyau dur autour duquel se retrouver. On change de paradigme par rapport une gestion classique de société commerciale.

En quoi cette dimension coopérative permet-elle de favoriser le développement de projets entrepreneuriaux au service des territoires ?

Notre activité consiste à mutualiser les fonctions supports entre entreprises et entrepreneurs de l'alimentation. Cela répond à un vrai besoin. Nous rassemblons des boulangers, des pâtisseries, des restaurateurs et autres métiers de bouche, qui ont besoin d'un service comptable, de gestion sociale, de paie, de gestion de caisse, et qui souhaitent avoir un accompagnement plus global dans le pilotage de leur activité, ou un soutien sur des questions d'hygiène ou de communication. Ils peuvent s'appuyer sur notre coopérative pour se concentrer sur leur cœur de métier, bénéficier d'un regard extérieur, d'une communauté de pair, et d'échanges de savoir-faire. Nous sommes par ailleurs une coopérative d'activité et d'emploi qui permet d'héberger des entrepreneurs juridiquement via des contrats d'entrepreneurs salariés, un statut qui offre une couverture sociale. Cela facilite l'installation en mutualisant les risques. Concrètement c'est la coopérative qui signe les baux, emprunte... Nous offrons ainsi un cadre sécurisant pour les entrepreneurs en milieu rural. Les projets peuvent être compliqués économiquement, comme on a pu l'observer ces dernières années. L'idée c'est de pouvoir soutenir des projets individuels dans un cadre solide et sécurisant.

En quoi votre organisation contribue-t-elle du coup à l'accueil et l'attractivité des territoires ?

Ces projets sont bien plus que des activités économiques. Ce sont des lieux de création de lien social entre habitants. La plupart des activités sont hybrides et intègrent par exemple une petite restauration, ou des ateliers d'animation... Le renforcement de ces commerces contribue donc directement au renforcement de la vitalité des territoires, donc à leur attractivité et à leur capacité d'accueil.

